

La guerre de l'urinoir



42

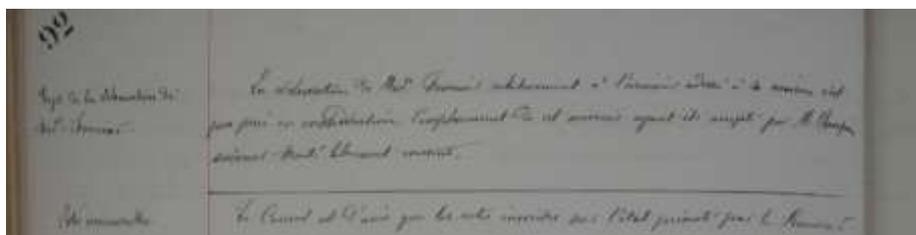
LE LUDE. — La Place du Champ-de-Foire.

JND
JROL

N'aura pas lieu...

Ce 16 février 1902¹, le Conseil Municipal du Lude, sous la présidence de René de Talhouët, était amené à statuer sur une affaire de la plus haute importance ! Il s'agissait d'examiner la demande de Madame Veuve Fournier qui sollicitait la démolition, ou tout au moins le transfert, de l'urinoir adossé à sa maison de la rue du Champ de Foire, celle portant aujourd'hui le n° 1. Rien de moins...

A cette prétention extravagante, les élus réagirent violemment, certains extrémistes pensant même qu'il fallait faire interner cette folle. D'autres, moins nombreux, virent derrière cette demande une manœuvre du parti radical-socialiste cherchant à déstabiliser le Maire et son équipe. A l'unanimité, la demande fut repoussée.



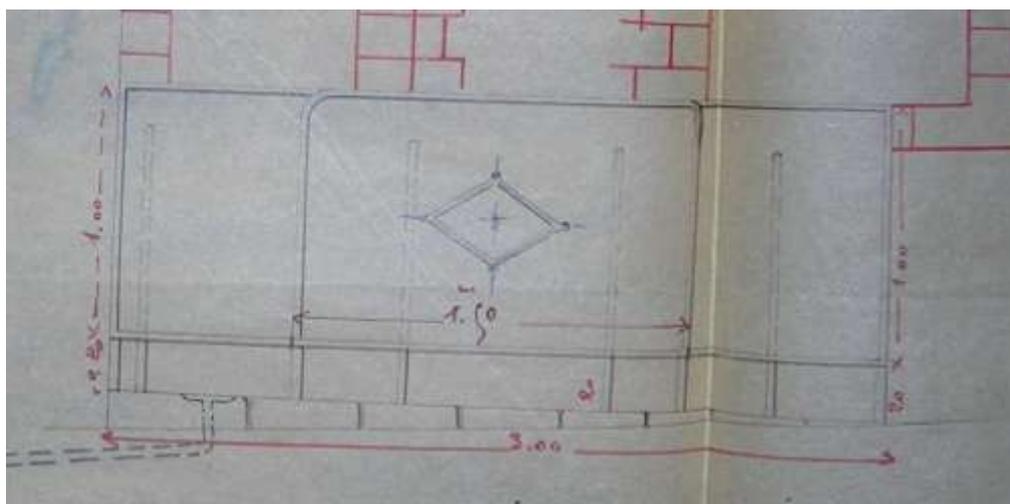
¹ Archives municipales du Lude – D 66. De même que toutes les autres délibérations qui seront citées.

L'édicule avait été édifié en 1897 avec l'accord de Charles Champion, alors propriétaire de la maison². De plus sa construction était une nécessité publique : au recensement de 1901, on ne comptait pas moins de neuf débits de boissons autour de la place du Champ de Foire...³

La maison fut alors vendue en 1900 à Madame Fournier qui la destinait à la location. En effet, celle-ci ne connaissait que deux placements sûrs : l'immobilier et les emprunts russes.

On imagine aisément que la présence de cet édicule rebutait les éventuels locataires qui, à vrai dire, n'étaient pas nombreux à se présenter.

Evidemment, l'urinoir n'était pas très esthétique, mais ce n'était pas pour son esthétisme que les hommes le fréquentaient.



Plan de l'urinoir adossé à la maison dressé par l'agent voyer Odillard

² Mêmes archives – M 4. Toutes les autres lettres ou réclamations sont du même carton.

³ Mêmes archives – F 5

Bien sûr, il présentait quelques inconvénients par ses émanations olfactives. Notamment à la saison des asperges. Mais que voulez-vous, un traité est un traité et si on devait les remettre en question tous les cinq ans où irions-nous ? De plus, il avait coûté près de 275 francs et les élus n'entendaient pas voir disparaître ainsi l'argent des contribuables pour la satisfaction d'une seule personne.

On imagine que la décision des élus déçut Madame Fournier qui, dès le 26 février, adressait une longue lettre dans laquelle elle exprimait sa rancœur, voire sa colère. Monsieur le Maire, écrivait-elle « *dans la droiture de votre conscience, ne trouvez-vous pas dans ce traité le déni de toute justice et de toute équité...* ». Puis, poursuivait-elle, espérant émouvoir René de Talhouët, « *c'est à vous Monsieur le Marquis que j'adresse ma requête, car c'est à vous que j'adresse ma confiance à ce caractère de noblesse de dévouement et d'intégrité que vous aura certainement légué votre père...* ».

Poursuivant sa flagornerie, la perfide continuait : « *ces Messieurs comprendront, Monsieur Joly surtout duquel j'aimais à admirer le caractère, lui toujours si serviable chaque fois que j'ai eu l'honneur de lui parler* ».

Enfin, elle terminait par un post scriptum qui un jour se retournera contre elle : « *Combien a donc coûté à la ville cette pose d'urinoir et faudrait-il donc pour obtenir son enlèvement en offrir le remboursement. Si oui qu'on me le dise et alors je déciderai ce que j'aurais à faire...* ».

L'affaire revenant à nouveau devant lui, le Conseil rejetait encore une fois la demande de Madame Fournier. Immanquablement, on s'acheminait vers le procès.

Maître Gonelle, avoué de la ville, tout comme Maître Picard, son avocat, étaient formels. Madame Fournier ne pouvait avoir gain de cause. C'est d'ailleurs ce que son propre avoué avait dû lui représenter, conseillant une transaction, principe qui fut accepté par le Conseil par délibération du 30 novembre 1902.

Rien de concret n'aboutissant, Maître Picard fourbissait ses armes, s'appuyant sur une abondante jurisprudence dont il faisait part à Maître Gonelle dans une lettre du 4 avril 1903 qu'il concluait, non sans humour : « *Enfin dernière considération, Madame Veuve Fournier est d'autant moins fondée à se plaindre, que lorsqu'elle a acheté sa maison, elle a vu cet urinoir, et probablement, n'a pas manqué d'en tirer parti pour obtenir de meilleures conditions. Tel est mon avis* ». Auquel on est bien forcé de se ranger.

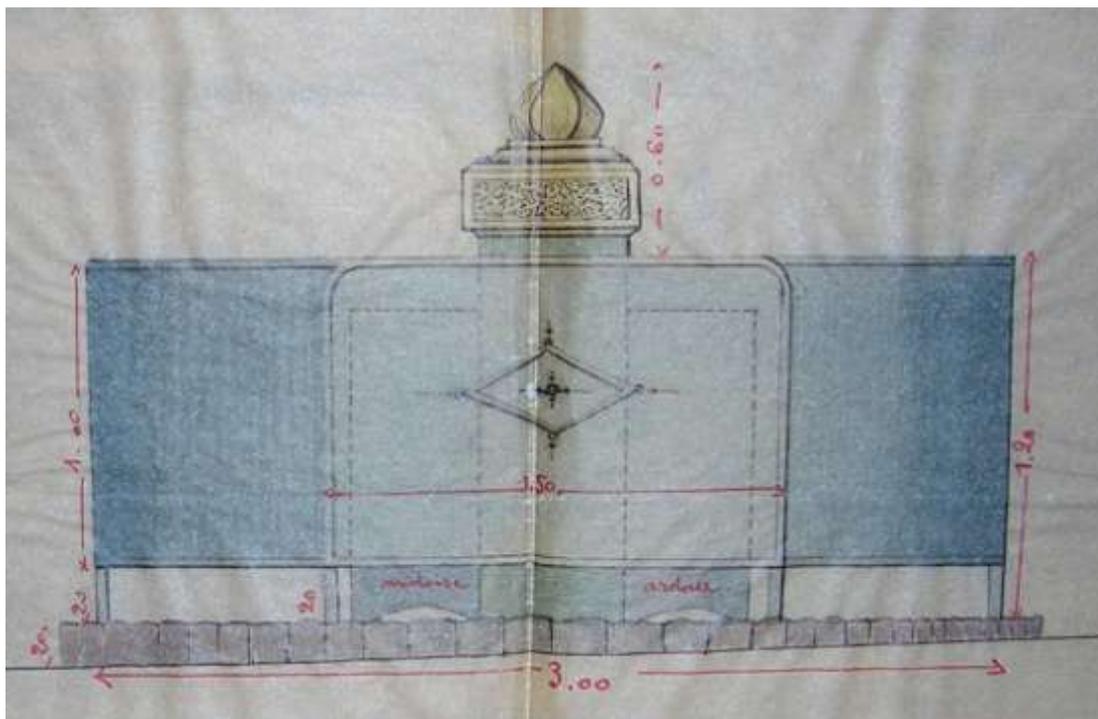
Le 10 mai 1903, le Conseil Municipal réuni extraordinairement est amené à délibérer sur une proposition de Madame Fournier. Hercule Joly qui préside la séance en l'absence du Maire fait part de l'offre de Madame Fournier de verser 50 francs à la ville pour la suppression de l'édicule. On imagine les violentes réactions suscitées par cette misérable proposition qui fut rejetée à l'unanimité.

Ne s'avouant pas vaincue, elle déposait alors le 28 juin une demande de permission de voirie en vue d'être autorisée à ouvrir une fenêtre et une porte, travaux qui implicitement condamnaient l'urinoir. Chose intolérable.

La guerre était franchement engagée.

Sentant toutefois qu'elle ne tarderait pas à rendre les armes, René de Talhouët fit alors établir par l'agent voyer les plans et devis pour un nouvel emplacement qui furent approuvés par délibération du 8 novembre 1903. Il en coûtait 380 francs.

En même temps le Conseil rejetait la proposition de Madame Fournier (à qui on avait donné connaissance du devis) de contribuer à la dépense pour 200 francs et décida qu'elle devrait supporter la totalité de la dépense, la ville prenant à sa charge le surplus, s'il y avait lieu.



Plan d'un nouvel urinoir dressé par l'agent voyer Odillard

Revenant alors sur la demande du 28 juin, René de Talhouët répondait par un arrêté d'un seul article : « *La demande de la pétitionnaire est rejetée tant qu'elle n'aura pas pris l'engagement de supporter les frais de transfert de l'urinoir dont il s'agit sur un nouvel emplacement* ».

La bataille était perdue pour elle et elle capitulera, abandonnant sa demande. Il lui faudra encore supporter l'édicule jusqu'en 1933, date de la construction du kiosque sous lequel furent aménagés des sanitaires.

Atelier généalogique de la M.J.C.

Alain LABBÉ

Avril 2013

Sur la carte postale (collection Yves Bertrand) reproduite en page de couverture l'urinoir est bien visible. On doit reconnaître qu'il était quand même d'une grande gêne...